

Arrêté n° 1012 PR du 15 novembre 2022 désignant les ministres du gouvernement pour siéger au sein du comité de pilotage du schéma d'aménagement général de la Polynésie française

(NOR : SAU22512468AP-1)

Paru in extenso au journal officiel n°93 N du 22/11/2022 à la page 25989 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 22/11/2022

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er

Sont désignés membres du comité de pilotage pour le suivi du schéma d'aménagement général de la Polynésie française :

- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines, en charge de l'artisanat ;
- M. René Temeharo, ministre des grands travaux et des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions.

Art. 2

Le vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 novembre 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le vice-président,
Jean-Christophe BOUISSOU.